



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conditions des techniciens de laboratoire

Question écrite n° 32401

Texte de la question

Mme Géraldine Bannier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés accrues des techniciens de laboratoire et les perspectives d'amélioration qui pourraient leur être offertes. De fait, les techniciens de laboratoire, recrutés à bac + 2, sont des opérateurs indispensables du monde médical, posant un premier regard sur les prélèvements et produits d'analyse, avant le regard d'un biologiste ou médecin. Leur responsabilité est entière et très souvent ils l'exercent seuls pendant des gardes ou la nuit. Souvent, pour alléger les médecins, on leur demande des gestes qui ne relèvent normalement pas de leur champ de compétences. Quand les infirmières ou kinésithérapeutes ont pu voir une progression de leurs carrières avec un recrutement à bac + 3 et le passage, pour le public, de la catégorie B à la catégorie A, le métier de technicien de laboratoire a perdu en attractivité car les passerelles sont inexistantes pour passer en catégorie A, hors la possibilité de devenir cadre administratif. D'autres métiers du médical, comme technicien supérieur en imagerie médicale, sont désormais accessibles en effectuant une seule année de plus d'étude, devenant ainsi plus attrayants. De plus, il semblerait que les conditions de travail soient parfois devenues très difficiles. Les professionnels pointent du doigt le regroupement des laboratoires dans une logique concurrentielle qui a abouti à une moindre prise en compte du bien-être des personnels, qu'il s'agisse des techniciens ou autres agents des laboratoires. Les accréditations, validations, suivis des contrôles, ont complexifié et intensifié le travail ; la formation continue, indispensable au vu de l'évolution rapide des techniques, est insuffisante ; les horaires décalés et le travail de nuit, le dimanche et les jours fériés rendent le travail ingrat. Les primes semblent accordées au bon vouloir des directions et les compétences acquises au fil des ans ne sont pas reconnues. Aussi, alors que les techniciens de laboratoire sont pleinement mobilisés pendant la crise sanitaire que l'on connaît et que leurs gestes sont aussi indispensables que ceux des soignants, elle lui demande quelle réponse pourrait leur être apportée alors que, dans le public comme dans le privé, ils ont le sentiment que leurs conditions de travail se dégradent et que l'attractivité du métier recule.

Données clés

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE32401>

- Auteur : [Mme Géraldine Bannier](#)
- Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 32401
- Rubrique : Professions de santé
- Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)
- Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

- Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 novembre 2020
- Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6439
- Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)